

À part le coronavirus, il s'est passé quoi aujourd'hui ? 4 infos en bref

Retrouvez dans notre article les informations startup à ne pas manquer. Aujourd'hui : la demande de brevets, la quatrième promotion SAP.iO, la création d'entreprise et l'Anssi.

Demandes de brevets européens : la Chine s'impose dans le numérique et éloigne la France du podium

Les demandes de brevets auprès de l'Office européen des brevets (OEB) ont encore augmenté en 2019, tirées par l'essor du numérique et des technologies pour la 5G, qui permet à la Chine de rattraper la France la 4ème position du classement, a annoncé l'OEB jeudi. Avec 181 000 demandes en 2019, l'Office a enregistré un nouveau record, essentiellement dû au numérique et à l'informatique et dopé par les demandes venues de Chine en augmentation de 29,2%. Le chinois Huawei devient même le plus gros demandeur de brevets en Europe tous secteurs confondus. La Chine a multiplié son activité par six en dix ans.

Avec 10 163 demandes déposées en 2019, la France se tasse pour la deuxième année consécutive. Ce repli est plus significatif dans le numérique et les

transports. Il s'explique par le ralentissement de la demandes de certains grands groupes historiquement bien classés, comme Valeo, mais également parce que certains pourvoyeurs de brevets ont changé de pavillon. Malgré son ralentissement, le secteur des transports reste toutefois un mastodonte en France, et encore plus dans le reste de l'Europe, dont de nombreux groupes d'importance sont originaires.

Grâce à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) ou le groupe Sanofi, la France se montre particulièrement dynamique dans le domaine des sciences de la vie. Le recul de Valeo est compensé par l'émergence du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA). Avec 597 demandes, l'institut de recherche publique français devient le meilleur élève du paysage national.

Maddyness avec l'AFP

8 startups RH rejoignent le programme d'accélération de SAP.iO Foundry Paris

SAP, spécialisée dans le marché des applications d'entreprises, révèle les huit startups rejoignant la quatrième édition de son programme d'accélération. Celles-ci seront encadrées pendant dix semaines, dans leur développement technique et commercial. Une fois arrivées à maturation, ces startups des ressources humaines rejoindront le portefeuille de solutions de SAP SuccessFactors. Elles bénéficieront également d'un accès aux clients du groupe. Les retenues sont 5Feedback, une application de feedback ; 360Learning, plateforme de collaborative learning ; eLamp, permettant de connaître ses collaborateurs ; FirstBird, solution de fidélisation des collaborateurs ; RandomCoffee, solution SaaS pour rencontrer ses collègues ; Timeular, outil permettant de mieux gérer son temps ; Workelo, outil de gestion de mobilité et Yogist, une plateforme qui améliore la qualité de vie au travail grâce au yoga.

Nouveau recul des créations d'entreprises en février

Les créations d'entreprise en France ont reculé en février pour le deuxième mois consécutif. Ces dernières sont tirées à la baisse par une diminution du nombre des nouvelles micro-entreprises, a rapporté l'Insee. La baisse sur un mois du nombre total de créations est de 2,8%, à 70.087 entreprises, tandis

que le nombre de nouvelles micro-entreprises est en baisse de 6,8%, à 30.936 immatriculations, précise l'Institut national des statistiques.

Sur un an, les créations d'entreprises restent en forte hausse, de 15,4%, les micro-entreprises progressant de 18,5%. 2019 avait été une année record pour les créations d'entreprises en France, avec un bond de 18%. En février, les immatriculations d'entreprises classiques ralentissent aussi fortement, n'enregistrant plus qu'une légère hausse de 0,7%, contre 6,3% en janvier.

La baisse du nombre de nouveaux auto-entrepreneurs survient alors qu'un dispositif d'allègement de charges leur étant destiné, appelé Acre (Aide aux créateurs et repreneurs d'entreprise), est limité à un an au lieu de trois depuis le 1er janvier 2020, la réduction de charges passant de surcroît de 75% à 50%.

Maddyness avec l'AFP

L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information ressort son guide du nomadisme numérique

L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi), le gardien de la sécurité des réseaux informatiques français, remet en avant en ces temps de télétravail ses « *recommandations sur le nomadisme numérique* », un guide publié en octobre 2018 qui a retrouvé toute son actualité. Le guide de 66 pages rappelle les définitions et les risques liés au nomadisme numérique, puis étudie les différents éléments d'une infrastructure de connexion nomade pour en faire ressortir les bonnes pratiques.

Maddyness avec l'AFP